



Comité Drôme Ardèche de Badminton

Règlement rencontres Badbacool

Article 1 : Joueurs éligibles

Les rencontres Badbacool se veulent conviviales et destinées aux personnes débutantes des clubs affiliés à la FFBD (NC à D9), mais aussi des clubs non affiliés.

Les personnes adhérentes de clubs non affiliés pourront participer à deux rencontres Badbacool maximum sur la saison.

L'âge minimum de participation est fixé à 16 ans par le comité Drôme Ardèche de badminton.

Article 2 : Inscriptions

Les personnes souhaitant participer à ces rencontres devront s'inscrire en envoyant leur inscription (nom, prénom, sexe, club, nombre de participation) au comité (adresse : badbacool@badminton-ardeche-drome.fr). Les inscriptions seront clôturées à 16h la veille des rencontres.

Si la rencontre est le dimanche ou le lundi, les inscriptions seront clôturées le vendredi à 16h dernier délai.

Le comité se chargera d'avertir les clubs en cas de quotas maximum atteint au niveau du nombre de participants. Une information sera mise sur le site et le facebook du comité.

Les participants pourront s'inscrire avec ou sans partenaire.

Toute inscription devra être réglée sur place au moment du pointage. Un joueur inscrit non présent le jour même ne sera plus accepté sur les rencontres Badbacool le restant de la saison (sauf si un justificatif est présenté au comité dans les 5 jours suivants la rencontre).

Afin que les participants puissent jouer un maximum, le comité bloque le nombre de participants à six au maximum par terrain, soit 3 équipes de doubles par terrain.

Article 3 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement à une rencontre Badbacool sont définis par le Comité Directeur du Codep 26/07 et, sans décision modificative, demeurent identiques à ceux de la saison précédente.

Cette saison, ils sont de :

- ✓ 4 euros pour les participants licenciés FFBaD
- ✓ 8 euros pour les non licenciés FFBaD

Pour la gestion du circuit, le comité Drôme Ardèche de badminton demande 1€ de reversement au club organisateur pour chaque inscription.

Pour la saison 2017-2018, le club hôte percevra donc 3€ pour chaque participant licencié FFBaD et 7€ par inscrit non licencié.

Cet argent servira notamment au club hôte pour couvrir l'achat du panier garni (minimum 20€) récompensant le vainqueur du tirage au sort. La composition du panier garni est au choix du club organisateur. En cas de produits alcoolisés à gagner, le panier garni ne pourra être remis aux enfants mineurs mais à leur représentant légal.

Article 4 : Démarches préalables

Les clubs seront invités dès la fin de la saison à indiquer leurs possibilités d'accueil de rencontres Badbacool afin de les insérer au calendrier du comité.

Les clubs pourront cependant décider à tout moment d'organiser une rencontre. Le comité devra cependant être averti au moins 15 jours à l'avance.

Le comité se chargera de faire la communication autour des rencontres Badbacool.

Le comité devra se charger de faire une déclaration de la manifestation auprès de l'assurance fédérale afin de couvrir les personnes non affiliées en cas de blessure.

Article 5 : Organisation d'une rencontre Badbacool

Les rencontres Badbacool ne peuvent être organisées que par un club affilié à la Fédération Française de Badminton.

Elles pourront se jouer sur une plage horaire de deux à trois heures le soir en semaine, le samedi, ou le dimanche en fonction de la volonté et des possibilités du club hôte.

Sur une même journée, le club qui accueille peut proposer deux rencontres distinctes. Ainsi, un joueur désirant participer aux deux rencontres devra s'inscrire à chacune d'entre elles. Dans ce cas, le club devra prévoir deux paniers garnis : un pour chaque tirage.

En arrivant, les joueurs devront se présenter auprès des organisateurs pour signaler leur présence.

La rencontre badbacool propose aux personnes inscrites, des matchs de doubles non homologués se jouant en un set de 21 points sans point d'écart.

Les rencontres se jouent en volants plastique qui sont à la charge des joueurs.

Une fois les paires constituées (mixtes ou non), les organisateurs constitueront dans la mesure du possible des poules de 3 équipes qui se rencontreront à leur rythme sur un seul et même terrain.

A l'issue de cette phase, l'organisateur mélange les partenaires. Les participants repartent pour une série de matchs dans une nouvelle poule de 3 équipes.

Dans les 5 jours suivants la rencontre, le fichier de la rencontre devra être envoyé au comité.

Article 6 : Tirage au sort du panier garni

A chaque tirage, chaque joueur disposera d'autant de chance de gagner que de rencontres auxquelles il a participé dans la saison. Par exemple : à sa 3^e participation dans la saison, le joueur aura 3 tickets pour le tirage (Cf : article 7)

Article 7 : Litiges et réclamations

En cas de litige, les personnes intéressées devront faire remonter l'information au niveau du comité Drôme Ardèche de badminton qui évaluera la situation et prendra les décisions nécessaires.

Les litiges et réclamations éventuelles doivent être signalés de façon écrite au comité (badbacool@badminton-ardeche-drome.fr) et doivent être envoyés dans les 5 jours suivant la rencontre. La commission arbitrage statuera dans les 15 jours suivant la réception du litige ou de la réclamation. En l'absence de commission arbitrage, les membres du comité directeur du comité 26/07 pourront statuer.

Article 8 : Le logiciel

Les rencontres seront gérées par un logiciel simple d'utilisation qui sera fourni aux organisateurs des rencontres et accompagné d'une notice explicative.

Il permettra de gérer la création des poules, le changement de partenaire, le tirage au sort du panier garni.

Il générera le fichier à retourner au comité dans les 5 jours suivants la rencontre. Pour information, ces matchs ne seront pas homologués pour les classements.

Article 9 : Buvette

Le club accueillant est libre d'organiser une buvette s'il le souhaite. Il devra dans ce cas, effectuer une demande de débit de boisson auprès de sa commune au moins 15 jours à l'avance.